

NOTE D'INFORMATION N° 2

OCTOBRE 2025

# VIOLENCE ENTRE COLOCATAIRES



Advocacy Centre  
for Tenants Ontario

Tenant Duty  
Counsel Program

# Aperçu

## Qu'est-ce que la Violence Entre Colocataires?

La violence entre colocataires désigne un ensemble de comportements nuisibles, contrôlants ou intimidants perpétrés par un colocataire à l'encontre d'un autre dans un cadre de vie commun. Cette forme de violence exploite l'espace de vie partagé et peut dégénérer en diverses formes de violence, telles que l'intimidation, l'exercice d'un pouvoir, l'isolement, la victimisation ou les dommages physiques (Craig & Pepler, 2003).



### Colocataire

Un [colocataire](#) désigne une personne qui partage un logement loué, ce qui peut signifier partager des espaces communs tels que le salon et la cuisine tout en ayant des chambres séparées, ou dans certains cas, partager également les chambres. Ce terme est utilisé de manière générale pour désigner divers types de cohabitation (ACTO, 2023).

Vu sous l'angle de la violence fondée sur le genre (GBV), la violence entre colocataires constitue un formulaire de violence interpersonnelle qui exploite la vulnérabilité et les besoins de sécurité des survivants qui sont peut-être déjà confrontés aux conséquences d'un traumatisme,

à l'insécurité du logement ou à une marginalisation systémique.

La violence entre colocataires peut inclure, mais sans s'y limiter:

- [La violence psychologique ou émotionnelle](#), telle que l'intimidation, la manipulation ou les menaces.
- [La violence économique](#), notamment le contrôle des dépenses communes, le refus de payer sa part du loyer ou le fait de miser sur l'instabilité du logement pour exciper son pouvoir.
- [Le harcèlement ou la discrimination fondés sur le genre](#), notamment les comportements sexistes, homophobes, transphobes ou sexuellement harcelants.
- [L'atteinte à l'autonomie](#), telle que la restriction de l'accès aux clients ou au réseauter de soutien.
- [Violence physique et coercition](#), en particulier lorsqu'une victime tente de faire valoir ses limites ou de demander de l'aide.
- [Dommages](#) causés aux biens ou aux proches.

## L'impact de la Violence Entre Colocataires sur les survivantes de VFG

Au Canada, le nombre de ménages composés de colocataires a augmenté d'environ 54% depuis 2001 et constitue actuellement le type de ménage qui connaît la croissance la plus rapide. Entre 2023 et 2024, les données disponibles sur les annonces de location montrent une augmentation de 78% des logements partagés (Kassam, 2024). En Ontario, la crise croissante de l'accessibilité au logement oblige de nombreuses victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) à choisir entre la sécurité et une abordabilité (CCHR, 2024), ce qui leur laisse peu d'options viables en matière de logement. Les survivantes qui fuient la violence doivent souvent se contenter du logement qu'elles trouvent, y compris la colocation (ACTO, 2025).

Pour de nombreuses personnes, cela se traduit par des conditions de vie dangereuses. Comme l'a décrit une survivante:

“

*Ma sécurité était compromise simplement parce que c'était l'option la moins chère que j'avais trouvée sur Kijiji, mais je ne savais pas que c'était quelqu'un qui [venait de] sortir de prison. Quelqu'un qui était en libération conditionnelle. Il y avait deux hommes. Ils avaient l'air inoffensifs quand je suis allée visiter les lieux et comme c'était très bon marché, je me suis dit que je devais faire des économies et que j'allais accepter. Mais ce n'était pas sûr pour moi, car à 3 heures du matin, j'entendais frapper à ma porte.*

*- Personne interrogée ayant vécu cette expérience (LE07)*

De telles situations finissent par aggraver le traumatisme dont les survivantes ont déjà été victimes de la part de leur agresseur. Dans le rapport de l'ACTO intitulé « The Journey to Housing Stability For Survivors of Gender-Based Violence », 17% des personnes interrogées ayant vécu cette expérience ont signalé avoir été victimes de harcèlement ou de violence de la part d'un colocataire. Les personnes interrogées qui ont été victimes de violence de la part d'un colocataire ont déclaré avoir dû supporter cette situation, car elles n'avaient pas les moyens de partir.

Une personne interrogée a été victime de violence après avoir révélé à ses colocataires qu'elle était transgenre et en train de changer de nom:

“

*Une fois, j'ai commis l'erreur d'essayer d'être honnête avec mes colocataires et de leur dire : « Écoutez, si vous voyez du courrier à mon nom, mon vrai nom, c'est pour moi, d'accord ? » Et tout de suite [après], le gars savait. On me disait que j'étais un sous-humain et on m'a menacée avec un couteau de cuisine (LE02)*

*- Personne interrogée ayant vécu cette expérience (LE02)*

Elle a supporté des mois de harcèlement et avait peur de parler à quelqu'un d'autre de ce qui lui arrivait. Elle n'a quitté son logement que lorsqu'elle s'est effondrée à cause du manque de sommeil.

De même, un prestataire de services autochtone interrogé a déclaré que des survivantes autochtones 2SLGBTQ+ avaient été contraintes de quitter leur logement en raison du racisme, de l'homophobie et des faux signalements de leurs voisins et colocataires:

“

*Nous avons eu des voisins et des colocataires qui étaient constamment racistes et homophobes là où nous avons placé des personnes LGBT ou des personnes autochtones bispirituelles. Elles ont été systématiquement attaquées par [eux].*

*Et puis, certains voisins sont tout simplement très difficiles à vivre avec dans [la] communauté. Vous savez, ils appellent constamment la police et signalent au CAS, disant que les enfants sont maltraités alors que ce n'est pas le cas.*

- Prestataire de services (SP40)

“

*J'ai eu des clientes prises au piège dans des situations de colocation et qui ne peuvent pas s'en sortir, car elles ne peuvent pas résilier le bail, elles ne peuvent pas... elles ne peuvent pas se débarrasser de leur colocataire, car tout le monde est sur le bail. Elles ne peuvent donc pas simplement dire que c'est un visiteur indésirable. Et elles ne peuvent pas déménager... elles ne peuvent pas simplement mettre la personne à la porte. Sinon, elles ne pourraient même pas se permettre de payer le loyer... il y a trop de chambres pour qu'elles puissent y vivre seules... Et j'ai vu des personnes aller vivre dans des parcs et choisir de vivre dans une tente parce qu'elles ne supportaient plus d'être là où elles étaient.*

- Prestataire de services (SP37)

## Types d'arrangements de Colocation

En Ontario, il existe plusieurs types d'arrangements de colocation. Voici quelques-unes des options les plus courantes

### Colocataires Conjoints

Une colocation conjointe est l'arrangement de colocation le plus courant. Dans le cadre de cet arrangement, tous les locataires sont inscrits sur le même bail. Dans [une étude menée par l'ACTO](#), les prestataires de services interrogés ont souligné que les survivantes qui avaient des colocataires violents étaient particulièrement vulnérables lorsqu'ils vivaient en colocation conjointe.

Il est important de noter que les colocations conjointes ne peuvent être résiliées unilatéralement et que les survivantes peuvent être tenues responsables des problèmes survenant dans le logement même après leur départ. Il n'est pas non plus légalement permis aux survivantes de retirer la personne qui leur cause du tort du bail sans créer un nouveau bail (ACTO, 2025). Un prestataire de services interrogé a expliqué:

“

 **Le Bail**

En vertu de la Loi sur la location à usage d'habitation (RTA) de l'Ontario, [un bail](#), également appelé contrat de location, est un contrat entre un propriétaire et un locataire pour le droit d'occuper un logement locatif. Il peut s'agir d'un accord écrit, oral ou implicite (gouvernement du Canada).

## Locataires en Commun

Cet arrangement implique que deux locataires ou plus partagent le même logement, chacun ayant un bail distinct. Chaque locataire paie sa part du loyer directement au propriétaire.

Contrairement à une colocation conjointe, si un locataire ne paie pas son loyer, seule cette personne est tenue responsable, les autres locataires ne sont pas responsables du paiement en souffrance (ACTO, 2023).

## Occupant

Les occupants sont des personnes qui considèrent le logement comme leur résidence principale, mais qui, contrairement à un locataire, ne sont pas mentionnées dans le bail en tant que locataires et ne signent pas le bail. Elles peuvent être mentionnées en tant qu'occupantes, mais comme elles ne sont pas locataires, elles ne sont pas officiellement tenues de payer un loyer au propriétaire et ne bénéficient pas des protections légales accordées aux locataires (ACTO, 2023). Un occupant peut être un membre de la famille, un ami ou un partenaire (RentPrep, 2024).



# Ainsi Commence l'histoire de Maya...

## Être en Sécurité, Ce n'est pas Être Chez Soi

Je m'appelle Maya, j'ai 27 ans et je vis à Scarborough, à Toronto. J'ai récemment échappé à une relation de violence avec mon partenaire. J'ai eu la chance de trouver et de passer plusieurs mois dans un logement de transition pour les victimes de violence fondée sur le sexe.

J'ai récemment décroché un emploi de coordinatrice de programme pour une organisation de lutte contre la violence faite aux femmes et je suis en train de déménager dans un appartement en colocation avec Claire, une femme que j'ai rencontrée grâce à un programme de logement communautaire.



Au début, ma nouvelle colocataire Claire semblait me montrer du soutien. Elle me posait des questions attentionnées sur mon traumatisme, disait tout ce qu'il fallait dire sur les limites à respecter et la guérison, et m'accompagnait même à quelques événements communautaires destinés aux survivantes.

Je trouvais du réconfort dans le fait de me sentir comprise par ma colocataire. Je pensais avoir enfin trouvé un endroit sûr où je pouvais reconstruire ma vie.



Mais les choses ont rapidement changé...

# Suite de l'histoire de Maya...

Claire a commencé à remettre en question mes déplacements, de manière subtile au début. Elle me disait: « Je vérifie juste que tu ne fréquentes pas à nouveau quelqu'un de dangereux. » Un soir, je suis restée dehors tard pour voir des amis, et Claire est devenue froide et accusatrice, me disant: « Tu es imprudente. Certaines personnes n'apprennent jamais », en secouant la tête. J'ai commencé à me replier sur moi-même, me sentant jugée pour avoir essayé de retrouver une vie normale.



Très vite, Claire a commencé à déplacer mes affaires sans demander mon avis, à réaménager notre espace commun et à s'approprier une plus grande partie de celui-ci. Lorsque je m'y suis opposée, Claire m'a répondu qu'elle essayait simplement de rendre l'espace plus fonctionnel. Elle a également commencé à fouiller dans mon courrier, faisant valoir ses inquiétudes quant à mes décisions.

Lorsque j'ai tenté de fixer des limites, Claire a utilisé mon traumatisme comme une arme:



J'ai commencé à m'isoler et j'ai cessé d'inviter des amis chez moi. Mon thérapeute a remarqué des signes de traumatisme: insomnie, hypervigilance, honte.

La maison qui était censée m'apporter la guérison était soudainement devenue une cage.

# Fin de l'histoire de Maya.

Le pire est arrivé une nuit où Claire, au cours d'une dispute animée, m'a crié que j'avais « de la chance » que quelqu'un m'ait proposé un logement « après tout ce que j'avais vécu ». Je me suis figée, ces mots m'ont blessée, car ils avaient le même ton que celui que mon agresseur utilisait pour me priver de mon libre arbitre et de ma valeur.



J'ai finalement signalé la situation à mon agent immobilier, qui m'a aidée à déménager dans un studio indépendant abordable. Pourtant, même dans mon nouvel appartement, je sursautais parfois quand on frappait à ma porte, ou je me surprenais à douter. Le traumatisme était profond, mais je me rappelais chaque jour d'être patiente dans le processus de ma guérison.

## Points Saillants de la Dynamique la violence entre colocataires dans l'histoire de Maya

- **Coercition et contrôle :** Claire a caché ses comportements contrôlants sous le couvert de l'inquiétude et de la responsabilité.
- **Harcèlement :** Claire a utilisé des tactiques de manipulation émotionnelle, d'atteinte à la vie privée et d'humiliation.
- **Retraumatisation :** Claire a reproduit à plusieurs reprises les tactiques dont Maya avait été victime dans le passé, la faisant revivre son traumatisme.
- **Discrimination :** Claire a jugé Maya selon son passé de violence fondée sur le genre, laissant entendre qu'elle était incapable ou indigne d'indépendance.
- **Violation des limites :** Claire n'a pas respecté les limites physiques et émotionnelles de Maya, tout en présentant cela comme une marque d'attention.

## Recommandations Stratégiques

1

### **Mettre en œuvre les droits et les protections des locataires, en particulier en ce qui concerne les politiques relatives aux colocataires/visiteurs dans les logements partagés:**

Combler les lacunes des lois traditionnelles sur les locataires afin de mieux protéger les survivantes contre cette forme de dommage interpersonnel.

2

### **Élaborer des protocoles clairs:**

Exiger des refuges, des propriétaires et des prestataires de services de logement qu'ils mettent en place des procédures de sélection à l'admission, des services de médiation accessibles et des protocoles clairs en cas d'incident afin de renforcer la sécurité et le bien-être des survivantes dans les logements partagés.

3

### **Élargir l'offre de logements adaptés aux besoins:**

Augmenter l'éventail des options de logement communautaire, telles que les logements individuels et, lorsque cela est possible, les logements réservés à un genre ou à une identité spécifique, afin de mieux répondre aux besoins des survivants en matière de sécurité et de protection.

4

### **Mettre en place une formation pour les prestataires de services de logement:**

Rendre obligatoire une formation sur les traumatismes pour les prestataires et les propriétaires afin de mieux répondre aux conflits relatifs à la colocation.

En résumé, les survivants qui fuient la violence ont souvent des options de logement limitées et peuvent se retrouver dans des logements partagés par nécessité. Selon des études, les conflits entre colocataires peuvent entraîner des problèmes mentaux, physiques et comportementaux de longue durée, notamment de l'anxiété, un isolement excessif, une dépression, un nouveau traumatisme, etc. (Katrina et al., 2023). Sans mesures de protection ciblées pour les situations de colocation, les survivants peuvent être confrontés à de nouveaux déplacements, à des répercussions sur leur santé mentale ou à des obstacles à leur guérison.

Pour en savoir plus sur la violence entre colocataires à l'égard des victimes de violence fondée sur le genre, consultez le rapport de recherche de l'ACTO intitulé « [The Journey to Housing Stability for Survivors of Gender-Based Violence](#) », de Juin 2025.



## Références du glossaire

Advocacy Centre for Tenants Ontario. (2023, April). Renting with Roommates in Ontario? Here Are The Rights and Regulations You Should Know. <https://www.acto.ca/for-tenants/renting-with-roommates-in-ontario-heres-the-rights-and-regulations-you-should-know/>

Advocacy Centre for Tenants Ontario. (2025, June). The Journey to Housing Stability for Survivors of Gender-Based Violence. <https://www.acto.ca/production/wp-content/uploads/2025/06/ACTO-Your-Way-Forward-Report-1.pdf>

Canadian Centre for Housing Rights (CCHR). (2024, July). Nowhere To Go: Gender-Based Violence And Housing Insecurity in Ontario. <https://housingrightscanada.com/wp-content/uploads/2024/07/CCHR-Nowhere-To-Go-GBV-and-housing-insecurity-in-Ontario-English-July-2024.pdf>

Craig W.M., Pepler D.J. (2003). Identifying and targeting risk for involvement in bullying and victimization, Volume 48 (Issue 9). The Canadian Journal of Psychiatry. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/070674370304800903>

Katrina R.A., Avnee S., Danielle M.L., Compromising, Avoiding, or Bullying? A Mixed Method Approach to Understanding Conflict Resolution and Bullying Among Undergraduate Roommates, Volume 1, Issue 1. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/21676968231216512#bibr42-21676968231216512>

Kassam Z. (2024, October). Roommate Rental Listings Up Nearly 50% Across Major Canadian Markets. <https://storeys.com/roommate-rental-listings-up-50-canada/>

Rent Prep (2024, October). Understanding Tenant Vs. Occupant Roles: Key Strategies for Effective Landlord Management. <https://rentprep.com/blog/landlord-tips/tenant-vs-occupant/>

Statistics Canada. (2022, July). Home alone: More persons living solo than ever before, but roomies the fastest growing household type. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/220713/dq220713a-eng.pdf?st=M4BXKTps>

